

## Conseil Municipal du vendredi 21 mars 2008 – PROCES VERBAL

Le vingt et un mars deux mil huit à 17h30, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est réuni le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 17 mars 2008 par le maire sortant.

Etaient présents : MM. Richard JACQUET, Angélique CHASSY, Guy MURVIL, Paulette LECUREUX, Arnaud LEVITRE, Marie-Christine CALMON, Hervé CASTEL, Carole HERVAGAULT, Ludovic AUMONT, Véronique KLEPAL, Roger LEBLOND, Françoise DIJKMAN, Pascal MARIE, Marion LUCIEN, Nicolas BOUILLON, Merry DJIBA, Armand LAUNAY, Chantal MOULIN, Albert NANIYOULA, Karine DEMAREST, Cédric VIGUERARD, Dominique JACHIMIAK, Marie-Claude LAURET, Isabelle POUPPEVILLE, Daniel BREINER, M. Eric REBOLI

Absents :

Absents ayant donné pouvoir : M. Claude BLOT à M. Dominique JACHIMIAK

### 1 Installation des conseillers municipaux

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Dominique JACHIMIAK, Maire sortant, qui a déclaré les membres du conseil municipal ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Mademoiselle Merry DJIBA a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT)

### 2 Election du Maire

#### 2.1 Présidence de l'Assemblée

Madame LECUREUX, doyenne des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L2122-8 du CGCT). Elle a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré

26 Conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Elle a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Elle a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

#### 2.2 Constitution du bureau

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs : Mademoiselle Marion LUCIEN et Monsieur Armand LAUNAY

### 2.3 Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L.66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

### 2.4 Résultats du premier tour de scrutin

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 27
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.66 du code électoral) : 4
- d) Nombre de suffrages exprimés (b – c) : 23
- e) Majorité absolue : 13

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus en lettres	En chiffres
JACQUET Richard	VINGT ET UN	21
JACHIMIAK Dominique	DEUX	2
Blancs	QUATRE	4

### 2.6 Proclamation de l'élection du Maire

M. Richard JACQUET a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

## **3 Election des Adjoints**

Sous la présidence de Monsieur Richard JACQUET, élu Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

### 3.1 Nombre d'adjoints :

Le Président a indiqué qu'en application des articles L.2122-1 à L.2122-2-1 du CGCT, la commune peut disposer de 8 adjoints au maire au maximum. Elle doit disposer au minimum d'un adjoint. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de six postes d'adjoints et trois postes d'adjoints délégués.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé ( par 2 voix contre, 4 abstentions et 21 voix pour) à 8 le nombre des adjoints au Maire. Il décide de porter à 6, le nombre de conseillers délégués (art. L2123-24, III du CGCT)

### 3.2 Listes de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire :

Le Maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L.2122-4 et L.2122-7-2 du CGCT).

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai d'une minute pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avaient été déposées. Ces listes ont été jointes au présent procès verbal. Elles sont mentionnées dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné au 2.2 et dans les conditions rappelées au 2.3

### 3.3 Résultats du premier tour de scrutin

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants : 27
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.66 du code électoral) : 5
- d) Nombre de suffrages exprimés (b – c) : 22
- e) Majorité absolue : 12

Nom et prénom de chaque candidat placé en tête de liste	Nombre de suffrages obtenus en lettres	En chiffres
Liste Angélique CHASSY	Vingt et un	21

### 3.4 Listes de candidats aux fonctions de conseillers délégués :

Le conseil municipal a ensuite élu les conseillers délégués suivants :

VOTE :

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

- b) Nombre de votants : 27
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.66 du code électoral) : 5
- d) Nombre de suffrages exprimés (b – c) : 22
- e) Majorité absolue : 12

Nom et prénom de chaque candidat au scrutin de liste	Nombre de suffrages obtenus en lettres	En chiffres
Pascal MARIE	Vingt et un	21
Nicolas BOUILLON	Vingt et un	21
Carole HERVAGault	Vingt et un	21
Roger LEBLOND	Vingt et un	21
Armand LAUNAY	Vingt et un	21
Françoise DIJKMAN	Vingt et un	21

### 3.5 Proclamation des adjoints et conseillers délégués :

1<sup>ère</sup> adjointe : Angélique CHASSY

2<sup>ème</sup> adjoint : Guy MURVIL

3<sup>ème</sup> adjoint : Paulette LECUREUX

4<sup>ème</sup> adjoint : Ludovic AUMONT

5<sup>ème</sup> adjoint : Marie-Christine CALMON

6<sup>ème</sup> adjoint : Arnaud LEVITRE

7<sup>ème</sup> adjoint : Hervé CASTEL

8<sup>ème</sup> adjoint : Chantal MOULIN

Conseillers délégués : Pascal MARIE, Nicolas BOUILLON, Carole HERVAGault, Roger LEBLOND, Armand LAUNAY, Françoise DIJKMAN.

### **Discours de M. Richard JACQUET, Maire**

« Chers amis, chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Nous venons de procéder à l'élection du Maire, vous m'avez élu et je tiens à vous remercier de la confiance que vous me témoignez, par ce vote, ce soir.

Permettez-moi de vous dire avant toute chose mon bonheur.

Je parle du bonheur de pouvoir travailler pour notre ville, au-delà de la fonction.

Je parle du bonheur d'être aux services de nos concitoyens et de réfléchir, avec eux, à notre avenir collectif.

Je parle du bonheur d'être à la tête d'une équipe municipale particulièrement motivée et d'un conseil municipal représentatif du vote des Archépointaines et des Archépointains.

J'ai voulu être sincère pendant toute la période qui s'est achevée dimanche dernier et je compte bien le rester. J'aime Pont de l'Arche, je m'y investi depuis longtemps et je souhaite le meilleur pour notre ville, dans le respect de l'intérêt général. C'est ce qui a guidé jusque là mon action et qui la guidera pour les 6 années à venir.

### Je mesure pleinement la responsabilité qui m'incombe dès lors :

- assurer une parfaite transition et permettre aux services de fonctionner dans de bonnes conditions. Je veux pouvoir travailler avec tous, avec pour objectif, le bien être des agents et la qualité du service public.
- apporter des réponses concrètes aux attentes des habitants exprimées ces derniers mois. Des décisions rapides vont devoir être prises, j'y reviendrai.
- enfin, permettre à Pont de l'arche de s'inscrire dans un environnement solidaire, apaisé, innovant et durable avec les communes de notre canton et la communauté de commune Seine Bord, au sein de la communauté d'agglomération Seine Eure, avec le département, la région.

La méthode sera primordiale. Je ne souhaite pas être un maire de 5 à 7. Je serai **présent**. J'ai déjà pris les dispositions nécessaires professionnellement pour consacrer le temps qui sera nécessaire à la commune. Je demanderai à tous les élus, et plus particulièrement aux adjoints et conseillers délégués qui seront élus dans un instant, de mesurer le temps qui sera nécessaire à l'exercice de leurs missions.

Je souhaite être un maire disponible et à l'écoute, ouvert et tolérant, je souhaite être le Maire de tous nos concitoyens sans exception ou esprit partisan.

Je suis heureux que nous ayons mis fin (collectivement) au manque de représentativité du conseil municipal. Depuis 13 ans, le conseil municipal représente tantôt un groupe, tantôt un autre. Le cap des 3500 habitants a permis une plus juste représentation. Je tiens à saluer les représentants des groupes minoritaires et de les assurer de ma parfaite loyauté. Les droits de l'opposition seront respectés et seront abordés prochainement à l'occasion du vote de notre règlement intérieur.

Parce que je veux donner toutes les chances à Pont de l'Arche de réussir, je souhaite très vite associer tous les talents à la vie de la commune. A travers une commission extra municipale, à travers une représentation de quartier, à travers une association, un groupe de parole, je souhaite ouvrir de nouvelles voies pour associer la population aux grands projets qui nous mobiliseront pendant les prochains mois.

Les commissions seront installées lors de la prochaine séance de conseil municipal et nous allons nous atteler à la réalisation du programme que nous avons proposé à nos concitoyens. Toutefois, et avant l'été, un certain nombre d'actions ou de décisions devront être prises :

- Je souhaite que la prochaine rentrée des classes des enfants en âge d'être à l'école maternelle se fasse à l'école maternelle et non pas dans une classe hybride maternelle/élémentaire où une partie des enfants perdent leur repère.
- Je souhaite établir un échéancier précis sur la réalisation du contournement avec le Président du Conseil général réélu Jean Louis Destans et agir pour un plus grand respect de notre arrêté d'interdiction des plus de 19 tonnes dans la commune.  
Sur le dossier du contournement, il nous faut remettre à plat rapidement la question des accès à la forêt
- Je souhaite une action rapide sur les points noirs routiers de la commune, à commencer par le quartier des écoles et celui du centre de loisirs.
- Je souhaite la mise en place de service de proximité à destination des personnes âgées afin d'améliorer le quotidien et la mobilité des nos aînés.  
Le CCAS sera amené à intégrer de nouveaux services. Dans cette réflexion et en tenant compte du rôle de Pont de l'Arche comme commune chef lieu de canton, je

discuteraï très prochainement avec le Président Jean Louis Destans et notre conseiller général de l'implantation et du projet de la future maison du département.

- Je demanderai à l'ensemble des acteurs de la vie locale de se mobiliser pour faire des prochains rendez-vous des grands moments de rencontre, de la fête de la musique à la Sainte Anne en passant par les festivités du 14 juillet.  
Nous devons parallèlement établir une programmation culturelle estivale qui s'adresse à tous avant de travailler sur la saison 2008/2009
- Je souhaite apporter des réponses aux jeunes de la commune en recherche d'autonomie en favorisant l'aide aux projets.
- Je souhaite retravailler sur le projet d'aménagement et de développement durable dans le cadre de la transformation de notre plan d'occupation des sols en plan local d'urbanisme.

La liste n'est pas exhaustive, mais vous pouvez d'ores et déjà constaté que les dossiers à traiter sont nombreux.

Vous le constaterez dans quelques instants avec le vote des adjoints, j'ai souhaité apporter une attention toute particulière aux territoires.

Parce que les politiques ne se décident plus seuls, les élus doivent avoir conscience du territoire sur lequel ils agissent. Pont de l'Arche entend jouer son rôle de chef lieu de canton en poursuivant les collaborations avec la communauté de commune Seine Bord en espérant mieux un jour.

Au-delà, Pont de l'Arche et ses élus entendent participer pleinement à l'action communautaire au sein de la CASE. Je souhaite pour ma part une agglomération apaisé, capable de développer de nouvelles politiques afin de favoriser le développement économique (et pas seulement sur les zones d'activités) le développement durable et la solidarité, sur tout le territoire.

Je vous remercie de votre attention

Richard Jacquet (21 mars 2008) »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30